

1158 : Seigneuries locales.

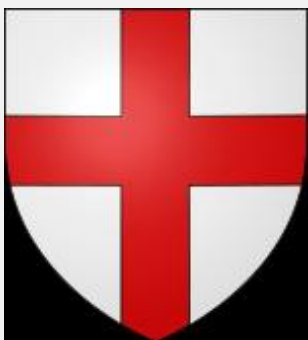
Après de nombreux affrontements entre les différents prieurés et abbayes de la région, c'est la signature d'un traité qui délimite provisoirement les terres entre les abbayes de Saint Claude et Nantua.

Les possessions de la terre de Nantua sont confirmées par les papes Lucius II et Eugène III.

En Michaille, le prieur de Nantua laisse le pouvoir aux seigneurs locaux, par contre au nord de la Semine il jouit de tout son pouvoir seigneurial sur les villages de défrichement et ce pouvoir s'exerce par les châtelainies de Saint Germain et Montanges.

En Michaille on voit apparaître des familles de chevaliers dont les noms rappellent les lieux qu'ils gardent comme Arlod, Génissiat et Chatillon.

Toutefois ce sont deux familles qui vont jouer un rôle important dans la vie féodale de ce XII^e siècle en Bugey, Bresse et Michaille.



- La Famille de Chatillon qui étend son territoire entre le Rhône, la Valserine, Seyssel et le Valromey conserva son indépendance mais devant l'adversité elle dut s'allier tantôt avec les comtes de Savoie qui acquièrent de nombreuses terres en Bugey tantôt avec les puissants comtes de Genève.

- Le plus ancien suzerain connu des seigneurs de Chatillon fut le comte Gerold de Genève qui voulant marier sa fille Jeanne avec l'héritier de Savoie inclut la Michaille dans sa dot.

La Michaille devient Savoyarde.

1146 : Les religieux de Nantua fondent une grange monastique sur le plateau d'Ardon en vue de le défricher.

1169 : Naissance d'un bourg fortifié dénommé Châtelard ou Sur la Tour ainsi qu'un prieuré bénédictin à Ardon.

Cette succursale de Nantua fut usurpée par les premiers Seigneurs de Chatillon qui étaient à l'origine vassaux des Sires de Gex dépendant eux-mêmes des puissants Comtes de Genève.

1170 : Jean de Chatillon est le premier représentant connu de la famille de Chatillon qui sera toute puissante en Michaille durant plusieurs siècles.

1200 : Humbert de Chatillon, seigneur du dit lieu, marié à la fille d'Humbert Sire de Thoire est mentionné dans divers titres de la Chartreuse de Meyriat.

1230 : D'après une charte du monastère de Saint Claude Bérard de Thoire, évêque de Belley et Abbé de Saint Claude, certifie que Amé de Chatillon, Seigneur du lieu qu'il appelle son neveu donnait à l'église de Saint Claude tout ce qu'il possédait sur les paroisses de Viry et Ronnia.

1250 : Chatillon est donné en gage à Pierre de Savoie.

1278 : Léonette de Gex veut marier sa fille. Pour constituer sa dote elle emprunte mille livres viennoises à Béatrice de Faucigny épouse du dauphin du Viennois et fille du comte Pierre II de Savoie. Elle lui hypothèque ses châteaux de Versoix, La Cluse (Léaz), de Gex et de Chatillon de Michaille sur lequel elle avait conservé une partie des droits de suzeraineté. Léonette rentre en conflit avec Pierre de Chatillon. Elle confie la garde du château à Humbert de Thoire qui possède déjà Saint Germain. C'est l'ennemi juré tant des Chatillon que de la Savoie.

30 septembre 1290 : un arrangement est signé au château de Chatillon. La Michaille devient terre dauphinoise, alliée des sires de Thoire et Villars qui vont dans la foulée s'approprier le château de Ballon dès 1286. Cette mainmise se fit après une trêve mais il ne semble pas que la place de Chatillon solidement tenue n'ait jamais été prise d'assaut.

La Michaille est sous le contrôle des Thoire et Villars. La lutte entre la Savoie et les Thoire et Villars pour la possession de la Michaille s'intensifie.

La Savoie établit une place forte à Billiat.

Les comtes assurant eux-mêmes la garde stratégique d'Arlod tandis que leurs alliés tiennent Génissiat, Surjoux et Chanay contre les Dauphinois.

1291 : Pierre, seigneur de Chatillon et le chevalier Nicolet de Chatillon son frère, promettent au prieur de la Chartreuse de Meyriat de garantir et défendre ce monastère contre leurs ennemis.

1248 : Humbert III succède à Etienne au titre de Seigneur de Thoire et Villars.

Bien que les principales difficultés que son prédécesseur pût avoir avec le Prieur de Nantua fussent terminées par la sentence arbitrale de 1248, néanmoins un an après la mort d'Etienne, **Béatrix de Faucigny**, sa veuve indignée du peu d'avantage qu'il y eut dans cette sentence pour ses enfants, fit diverses injures au Prieur.

Elle empêcha les marchés de la ville de Nantua, fit prisonniers ceux qui s'y rendaient, fit poser des fourches patibulaires sur le Molard de Port et y fit attacher un des sujets du Prieur.

Les habitants de Nantua pour se venger prirent les armes, brûlèrent le château de Martignat, abattirent les fourches et allèrent faire reprendre celui qui y était au devant du château de Montréal ; ce que les habitants de Montréal n'ayant pas voulu l'offrir se mirent en campagne conduits par Aymé du Balmay, chevalier de la dame de Thoire qui fut obligé de se retirer après la perte des siens et lui grièvement blessé.

Ces déboires firent naître une nouvelle paix entre Boniface de Savoie et la dame de Thoire en 1251, avec le consentement de Jean de Bourgogne et Albert Sire de la Tour du Pin, lesquels firent jurer qu'ils ne sera fait plus aucun mal au prieur de Nantua

1249 : Terre de Nantua.

Le prieur de Nantua acquiert tous les droits que les comtes de Genève possédaient dans les montagnes proches de Nantua.

1251 : Thoire et Villars.

La famille Thoire et Villars étend de nouveau son territoire et de nouvelles querelles interviennent avant un nouvel arbitrage avec le prieur de l'abbaye de Nantua Jean de Seine, successeur de Boniface, qui se voit dans l'obligation de placer ses terres sous la suzeraineté des Thoire et Villars.



3° **BÉATRIX DE FAUCIGNY**, Dame de Croyes et du Neuf-Lucinge, deuxième fille d'Aymon-le-Courtois et d'Anne de Clermont, laquelle épousa Etienne de Faucigny II du nom, Souverain Sire de Thiores et de Villars, dont l'ascendance et la postérité sont rapportées plus haut à l'article de Raymond-Etienne, premier Sire de Thiores, et septième fils de Rodolphe-le-Vau-dois, S. Seigneur de Faucigny. C'est du mariage d'Etienne II et de Béatrix de Faucigny qu'étoient provenus les Sires de Thiores et de Villars, Princes d'Orange et Souverains Comtes de Genevois, de Beaufort et d'Avelyn, ci-dessus mentionnés.

DE FAUCIGNY-
THOIRES-
VILLARS.

Bandé de 6 pièces
d'or et de gueules.